

Vosges du Sud

Urbanisme: le plan intercommunal arrêté après sept ans de concertation

Ce mardi 18 juin, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) se sont réunis une dernière fois avant les vacances d'été afin d'aborder plusieurs points. Il a notamment été question du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui a été arrêté après plus de sept années de concertation.

Après plus de sept années de travail, il connaît une certaine forme d'aboutissement. Ce mardi 18 juin, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), réunis une dernière fois avant les congés estivaux, ont abordé différents sujets. Parmi eux, celui du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dont l'arrêt devait être approuvé.

« Cela sonne l'arrêt de la phase travaux et l'engagement de la phase administrative », explique Jérémy Cremel, responsable du service de l'urbanisme à la CCVS, qui a profité de cette séance communautaire pour dresser le bilan d'une concertation qui

a duré un peu plus de sept ans.

« C'est un document vivant »

Pour rappel, « le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement respectueux de l'environnement fixant les règles d'utilisation du sol, sur les 22 communes, applicables à tous », peut-on lire, entre autres, sur le site internet de la collectivité. « C'est un document vivant, on peut y apporter des modifications », rappelle Christian Canal, vice-président de la CCVS en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat.

Dans son bilan, le responsable de service a en premier lieu parlé de la coopération mise en place avec les communes dans le cadre de cette concertation. Via la tenue par exemple de 17 comités de pilotage (Copil). « Tous les choix importants ont systématiquement été validés en Copil. » La concertation avec les habitants a aussi été mise



Le PLUi concerne les 22 communes composant la communauté de communes. Photo Michaël Desprez

en avant. Dix réunions publiques ont eu lieu et des registres de concertation ont été mis en place (79 observations ont été faites sur les registres de la CCVS et 197 dans les registres communaux).

Un objectif de 1300 habitants en plus d'ici 2035

Parmi les points importants

à retenir de ce PLUi, on retrouve entre autres le « scénario logement ». « Le projet ambitionne un objectif de population d'environ 16 700 habitants en 2035, soit un gain de 1300 habitants, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de +0,4 % par an. » Le besoin global en logements s'élève à 900 (126 dans l'existant et 774 en création)

et le besoin foncier à 60 hectares (34 dans les « dents creuses » et 26 en extension).

Par ailleurs, « le PLUi est un facilitateur des projets essentiels pour le dynamisme du territoire de la CCVS ». Que ce soit pour son activité économique (le développement à titre d'exemple de la zone de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont), le tourisme (Ballon d'Alsace, golf de Rougemont...) ou encore le patrimoine naturel et architectural (protection des vergers, zones humides, etc.).

Coût total :

486 673,84 euros

Au total (hors exercice 2024-2025), ce PLUi représente un coût de 486 673,84 €. Soit 61 000 € par an et 22 122 € par commune.

L'arrêt du plan a été approuvé (avec zéro contre et trois abstentions) lors de la séance de ce mardi. Après diverses démarches administratives (avis, enquête publique...), son approbation finale devrait intervenir en février ou en mars 2025.

● Hugo Couillard